

ETAPES ET CALENDRIER DE TRANSFORMATION D'UN GIP/GCSM EN ASSOCIATION

CALENDRIER	ETAPES DE LA TRANSFORMATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC OU D'UN GROUPEMENT DE COORDINATION SANITAIRE DE MOYENS EN ASSOCIATION	TEXTES
J- 30 :	Autorisation par les conseils d'administration des établissements publics et privés de santé membres du GIP ou GCSM de délibérer favorablement pour la transformation	<i>Statuts des membres du GIP/GCSM</i>
J :	Délibération de l'assemblée générale du GIP arrêtant la décision de transformer le GIP en association conformément à la majorité requise par la Convention constitutive	<i>Convention constitutive du GIP/GCSM</i>
J :	<p>Signature des statuts par les membres</p> <p>Formalités juridiques de l'association dotée de la personnalité juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclaration en Préfecture accompagnée notamment d'un exemplaire des statuts datés et signés et de la liste des personnes chargées de l'administration de l'association (récépissé de déclaration délivré dans les 5 jours) ; - insertion au Journal Officiel dans un délai d'environ 15 jours à compter de la déclaration. 	Art. 5 Loi du 1 ^{er} juillet 1901